

**PROGRAMME**  
**DU SERVICE DES DROITS DES**  
**FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ**



## **PROGRAMME DU SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ**

Le programme d'études du SDFE comporte, pour l'année 2006, **4 études classées en priorités 1** et 2 études classées en priorités 2.

### *Priorités 1*

#### **Étude N°1- Le coût économique des violences au sein du couple.**

La prise de conscience, de plus en plus forte dans notre société, de la fréquence des actes de violence commis dans le cadre familial, amène les pouvoirs publics à se pencher sur le coût économique de ce phénomène.

L'ampleur du phénomène de violence au sein du couple reste difficile à évaluer. Dans l'enquête ENVEFF, réalisée en 2000, près d'une femme sur 10, de 20 à 59 ans, déclare avoir subi des actes de violence conjugale (physique, sexuelle, verbale ou psychologique) au cours des douze derniers mois. Une enquête « Évènements de vie et santé » conçue par la DREES, en partenariat avec l'INSEE apportera des éléments utiles à l'étude des liens entre genre, violence et santé. Lancée en novembre 2005, les premiers résultats peuvent être attendus pour fin 2006.

La violence faite aux femmes au sein du couple a de multiples conséquences, pour elles-mêmes, pour leurs proches mais aussi pour la société dans son entier. Elle se répercute sur la santé de ces femmes, celle de leurs enfants. Elle a ainsi des conséquences graves sur leur histoire familiale, professionnelle, leurs conditions de vie ...

Une revue de littérature, ainsi que des propositions de méthodologie, des résultats et des préconisations figurent dans le rapport de l'OMS sur les coûts économiques des violences. La Grande Bretagne a aussi publié récemment une étude sur ce thème.

L'objet de cette étude est d'examiner la faisabilité d'une étude économique des violences au sein du couple en France. Ce travail intervient comme une première étape destinée à atteindre un objectif final ultérieur : une évaluation du coût des violences au sein du couple.

#### **Méthodologie envisagée :**

- a) Analyse critique des méthodes de chiffrage des coûts existant dans le domaine des violences conjugales à l'étranger ainsi que des méthodes de chiffrage de coûts utilisées en France dans les études coûts- bénéfiques portant sur d'autres domaines ;
- b) Inventaire des données existantes, lacunes dans les données et préconisations pour adapter le système d'information afin de pouvoir disposer des données utiles aux calculs de coûts ;
- c) Le rapport final présentera la synthèse de l'ensemble du travail réalisé.

### **Étude N°2- Parcours promotionnel des femmes dans l'aide à domicile.**

L'objet est de déterminer quels sont les leviers qui permettraient, dans les emplois de l'aide à domicile :

- 1- la mise en place de parcours de promotion professionnelle des femmes débouchant sur la reconnaissance d'une expérience professionnelle sanctionnée par une VAE
- 2 – de limiter les temps partiels contraints

**Méthodologie** : cette étude - action se fera en deux temps.

En 2006, études rétrospectives débouchant sur des préconisations :

- 1 – auprès d'un échantillon de femmes recrutées trois ans auparavant dans des services d'aide à domicile, afin de connaître leurs parcours professionnels, les formations dont elles ont bénéficié, les expériences professionnelles acquises, la reconnaissance de cette expérience par la VAE, les obstacles rencontrés ainsi que les éléments facilitant la consolidation et de la promotion de leur emploi dans le secteur de l'aide à domicile ou dans d'autres secteurs connexes.
- 2 – auprès des services employeurs pour connaître les efforts faits, dans la période récente, pour promouvoir des emplois à temps plein et limiter le temps partiel contraint.

Dans un deuxième temps (trois ans plus tard), une évaluation sera réalisée. Elle portera :

- 1 – sur l'évolution de la situation des femmes nouvellement recrutées au moment de la première enquête,
- 2 – sur le fonctionnement de la structure, par rapport à la mise en œuvre des préconisations de la première étude.

L'étude se fera sous forme de monographies dans deux services d'aide à domicile, l'un situé en Ile de France et l'autre en province.

### **Étude N°3- Typologie des départements par rapport à la situation sociale des femmes.**

L'objet est d'adapter l'offre concernant les droits des femmes et l'égalité aux demandes des femmes, dans un contexte de raréfaction des ressources ne peut se faire qu'à partir d'une bonne connaissance des départements du point de vue de la situation sociale des femmes.

**Méthodologie envisagée** : Analyse statistique débouchant sur une classification des départements en quelques groupes en fonction des besoins d'intervention de terrain.

### **Étude N°4 - La création d'entreprises par les femmes : monographies à partir de l'enquête SINE (INSEE).**

Objet : L'INSEE effectue tous les 4 ans une étude sur les créateurs et repreneurs d'entreprise (enquête SINE). Il s'agirait de permettre une meilleure connaissance des femmes créatrices ou repreneuses d'entreprise par des monographies de femmes faisant partie de l'échantillon SINE.

**Méthodologie envisagée** : travail avec l'INSEE.

## *Priorités 2*

### **Étude N°5 - Étude approfondie du contenu d'accords sur l'égalité professionnelle.**

Objet de l'étude : bien connaître le contenu détaillé des accords sur l'égalité professionnelle. Dans le cadre du projet Timetis, développé dans le cadre de l'initiative communautaire EQUAL, une étude « Accords sur l'égalité professionnelle suite à la loi du 9 mai 2001 : premiers éléments d'analyse » a été réalisée en 2005 par J. Laufer et R. Silvera.

Le SDFE souhaite que les chercheuses élargissent le nombre de monographies d'entreprises ayant signé des accords avec deux objectifs :

- 1 – une analyse textuelle des accords qui déboucherait sur l'informatisation d'un catalogue de mots clés permettant de repérer facilement les accords comportant une clause sur l'égalité professionnelle.
- 2 – une analyse du résultat concret de ces accords dans les entreprises enquêtées.

**Méthodologie envisagée** : il s'agit d'une analyse de contenu sur une vingtaine d'accords.

### **Étude N 6 – Les mutilations sexuelles.**

Objet : Les mutilations sexuelles féminines sont intolérables au XXI<sup>e</sup> siècle en France. Elles constituent, en effet, de graves atteintes à l'intégrité physique de la personne, avec des répercussions sur le psychisme, et sont lourdes de conséquences sanitaires et sociales. Le gouvernement agit pour prévenir ces actes de mutilation et rendre effective la répression à l'encontre de leurs auteurs. Il convient aujourd'hui, afin de mieux orienter l'ensemble de l'action publique en la matière, d'engager une étude permettant une connaissance approfondie de ces pratiques s'agissant de la France. Il n'existe, en effet, aucune évaluation fiable sur le sujet et les chiffres avancés par l'UNICEF notamment (2 millions de fillettes par an en seraient victimes dans le monde) sont à prendre comme un ordre de grandeur dans la mesure où les pays dans lesquels ces mutilations sont traditionnellement pratiquées ne disposent pas ou trop peu d'outils statistiques. Pour la France, il faut s'en tenir aux estimations avancées par les associations luttant dans ce domaine (par exemple le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles - GAMS - évalue à 20 000 le nombre de femmes et 10 000 celui de fillettes mutilées ou menacées de l'être résidant sur le territoire).

Il s'agirait dans le cadre de cette étude d'arriver à connaître par exemple précisément: le nombre de femmes et de fillettes concernées; leur âge actuel et celui auquel elles ont été excisées; leur nationalité, celle de leurs parents et de la personne exciseuse; le lieu de leur excision etc.

**Méthodologie envisagée** : enquête statistique à partir des centres de PMI ou bien des maternités ou des deux sites.